



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 28 MARS 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2018

Présents : Mme ALBAS Christelle, Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. ALEMANY Fabien, M. CONSTANS Frédéric ;

Pouvoir de M. ALEMANY Fabien à M. CANCHY Eric ;
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

Une minute de silence a été observée en hommage aux victimes de l'attentat du 23 mars dernier à Trèbes.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Vote des Comptes de gestions et des Comptes administratifs 2017 de la Commune et de l'Assainissement (M14/M49).

M. LLAMBRICH, Secrétaire général, présente les comptes de gestion de l'année 2017 établi par le trésorier de Gignac pour la Commune et le service d'Assainissement. Il précise que le compte de gestion est similaire au compte administratif. Il présente ensuite les comptes administratifs qui sont conformes aux comptes de gestion.

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil afin que l'Assemblée puisse réglementairement voter ces documents.

M. ROUQUET, 1er Adjoint, est élu Président de séance et propose aux conseillers de procéder au vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention :

VOTE : les Comptes de Gestion 2017 de la Commune et de l'Assainissement (M14/M49).

VOTE : les Comptes Administratifs 2017 de la Commune et de l'Assainissement (M14/M49).

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil et reprend de droit la présidence de la séance. Il remercie les conseillers.

2/ Vote du Budget Primitif 2018 de la Commune.

M. LLAMBRICH, présente le projet de budget primitif pour cette année 2018. Il détaille par chapitres, et par articles les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget de la Commune.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE : le Budget Primitif 2018 de la Commune.

3/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2018, et des reports des excédents du budget d'assainissement sur le budget principal dans le cadre du transfert des compétences "eau potable" et "assainissement" à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au 1^{er} janvier 2018.

M. LLAMBRICH, indique au Conseil Municipal que les résultats de clôture de l'année 2017 au Budget Principal font apparaître un excédent en investissement de 670.423,48 € et un excédent de fonctionnement de 174.214,13 €. Il ajoute que les résultats de clôture de l'année 2017 au Budget d'Assainissement font apparaître un excédent en investissement de 208.426,11 € et un excédent de fonctionnement de 179.927,26 €.

M. BERTOLINI, explique que le transfert des compétences "eau potable" et "assainissement" à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au 1^{er} janvier 2018, implique exceptionnellement cette année, et à la demande du Trésorier, de cumuler les excédents 2017 du budget d'assainissement avec ceux du budget principal, sur les comptes 001 et 002 de la section d'investissement et de fonctionnement. Il précise que ces montants seront prévus également en équilibre dans les dépenses, sur le compte 1068 de la section d'investissement et 678 de la section de fonctionnement.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'affectation et les reports de ces résultats.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement : 30.000,00 €.

REPORTE : au compte 002 de la section de fonctionnement le montant de 324.141,39 € correspondant au cumul de l'excédent 2017 du budget principal soit 174.214,13 € et de

l'excédent 2017 du budget d'assainissement soit 179.927,26 €, moins 30.000,00 € affecté à la section d'investissement.

REPORTE : au compte 001 de la section d'investissement le montant de 878.849,59 € correspondant au cumul de l'excédent 2017 du budget principal soit 670.423,48 € et de l'excédent 2017 du budget d'assainissement soit 208.426,11 €.

DECIDE : d'inscrire au budget principal 2018 les montants comme suit :

- Sur le compte 678 (section de fonctionnement « dépenses ») : 179.927,26 €
- Sur le compte 1068 (section d'investissement « dépenses ») : 208.426,11 €

DONNE : tout pouvoir au Maire pour procéder au transfert des excédents de fonctionnement et d'investissement du budget d'assainissement à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

4/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2018.

M. BERTOLINI, présente à l'Assemblée l'état 1259 concernant la notification des taux d'imposition des 3 taxes locales pour l'année 2018. Il propose aux conseillers de ne pas augmenter les impôts.

M. ROUQUET, indique qu'il est favorable à une augmentation d'impôts mesurée chaque année, afin d'anticiper les dépenses de fonctionnement et d'investissements futures liées au développement de la Commune.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré, par :

- 13 voix : POUR
- 1 voix : CONTRE

DECIDE : de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales comme indiqué ci-dessous :

Taxes	Taux votés Pour 2017	Taux votés Pour 2018	Bases prévisionnelles 2018	Produit correspondant
Habitation	11,20 %	11,20 %	1.576.000	176.512 €
Foncier Bâti	14,96 %	14,96 %	1.014.000	151.694 €
Foncier Non Bâti	69,92 %	69,92 %	24.700	17.270 €
			TOTAL :	345.476 €

5/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2018.

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de voter comme chaque année le montant des subventions allouées aux diverses associations :

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité, de porter au Budget Primitif 2018 les subventions suivantes :

- article 657362	C.C.A.S.	:	2.800,00 €
- article 657401	ASMPV (Club de Football)	:	500,00 €
- article 657402	Foyer Rural	:	2.200,00 €
- article 657403	Restaurants du Cœur	:	500,00 €
- article 657404	Anciens Combattants	:	230,00 €
- article 657405	Coopérative Scolaire	:	780,00 €
- article 657406	sorties scolaires annuelles	:	1.898,00 €
- article 657408	Comité des Fêtes	:	2.200,00 €
- article 657409	Association Sportive Collège de Montarnaud	:	100,00 €
- article 657410	Association « Homo Ludens » (Ludothèque)	:	1.550,00 €

6/ questions diverses

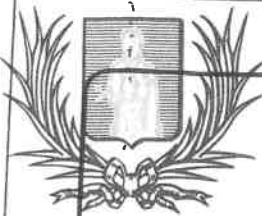
Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à St Paul et Valmalle, le 30 mars 2018

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI





MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

POUVOIR

Je soussigné(e),

ALEMANO Fabien

donne pouvoir à

CANCHY Eric

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le 28/03/18

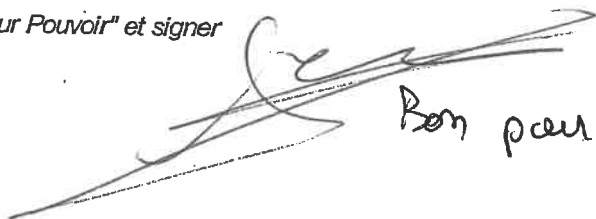
de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Paul et Valmalle , le 27/03/18

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer


Bon pour pouvoir



MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

AFFICHÉ LE 22 MAR. 2018

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu le **MERCREDI 28 MARS 2018, à 19h00.**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Vote des Comptes Administratifs 2017 de la Commune et de l'Assainissement.
- 2/ Vote du Budget Primitif 2018 de la Commune (M14).
- 3/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2018, et des reports des excédents du budget d'assainissement sur le budget principal dans le cadre du transfert des compétences "eau potable" et "assainissement" à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à compter du 1^{er} janvier 2018.
- 4/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2018.
- 5/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2018.
- 6/ Questions diverses.

A St Paul et Valmalle, le 22/03/2018

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI



**NOTE DE PRESENTATION****BUDGET 2018 / COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

St Paul et Valmalle est une commune de 1110 habitants . Elle dispose d'un Budget principal et d'un budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle disposait également d'un budget annexe pour son service d'eau et d'assainissement qui a fait l'objet d'une suppression au 1^{er} janvier 2018, dans le cadre d'un transfert à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault de la compétence « eau potable » et « assainissement ».

I - BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2017 de fonctionnement a été voté pour un montant de 824.000 €. A la clôture de l'exercice, les recettes s'élèvent à un montant de 892.480,10 € et les dépenses à 851.818,61 € soit un excédent de 40.661,49 € auquel il faut ajouter l'excédent 2016 d'un montant de 133.552,64 (déduction faite de 30.000 € affectés en recettes d'investissement) soit un résultat de clôture à reporter sur le budget 2018 d'un montant de **174.214,13 €**.

Le budget 2017 d'investissement a été voté pour un montant de 1.630.000 €. A la clôture de l'exercice, les recettes s'élèvent à un montant de 372.719,77 € et les dépenses à 115.760,80 € soit un excédent de 256.958,97 € auquel il faut ajouter l'excédent 2016 d'un montant de 413.464,51 €, soit un résultat de clôture à reporter sur le budget 2018 d'un montant de **670.423,48 €**.

Le transfert des compétences "eau potable" et "assainissement" à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au 1^{er} janvier 2018, implique exceptionnellement cette année, de cumuler les excédents 2017 du budget d'assainissement avec ceux du budget principal ; soit 208.426,11 € sur le compte 001 de la section d'investissement et 179.927,26 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement. Ces montants seront prévus également en équilibre dans les dépenses, sur le compte 1068 de la section d'investissement et 678 de la section de fonctionnement.

1/ LE BUDGET 2018 - INVESTISSEMENT

Le Budget 2018 d'investissement est de 2.680.426,11 €. Il est constitué principalement :

EN « DEPENSES » : des travaux de rénovation de la Mairie et de ses abords (1.440.000 €), Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics « PAVEP » (476.000 €), Provision Projet Cave Coopérative (200.000 €), Aménagement atelier et garage Martin BURNISTON (120.000 €), Projet d'aire de jeux (40.000 €), Eclairage public Chemin du Bois d'Arnaud (19.000 €), aménagement d'un itinéraire pédestre sur le domaine de Valmalle (16.000 €), des études pour la mise en place du nouveau PLU (21.400 €), Travaux d'accessibilité dans les

lieux publics « AD'AP » (11.000 €), réfection de chemins divers (12.000 €) réfection d'une partie de l'ancienne voie ferrée (20.800 €), aménagement d'un tableau d'information (4.000 €)...et enfin du remboursement du capital des emprunts en cours (34.000 €).

EN « RECETTES » : d'un excédent conséquent représentant plus d'un quart du budget (878.849,59 €). Il est constitué en partie de vente de terrains réalisées antérieurement (lot n°50 Vigne-Vieilles : 170.000 € en 2017 + opération d'aménagement lotissement « Vignes-Vieilles » : 230.000 € en 2015) mais aussi de 90.000 € issue de l'opération d'acquisition de l'ancienne Cave Coopérative (achat : 250.000 € en 2009 / emprunt : 190.000 € + vente d'une parcelle : 150.000 €), et exceptionnellement cette année du report de l'excédent d'assainissement (208.426,11 €). Le projet de réaménagement de la Mairie est financé par la vente de terrains (485.000 € dont 170.000 € inclus dans l'excédent), des subventions (420.000 €) et par l'emprunt 535.000 €. Le PAVEP prévoit une subvention d'Etat de 25 % sur le montant Hors Taxes (100.000 €).

Il est prévu également : 260.000 € de vente de terrains (2 parcelles à 400 m² rue des Chasselas), 25.367 € de subvention du Département pour les travaux de réfection de voirie. Il est inscrit également 40.000 € de recettes issues des Taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement).

Enfin, des recettes sont virées du budget de fonctionnement vers l'investissement : 30.000 € au titre de l'affectation (compte 1068) et 34.000 € (compte 021) qui équilibre le remboursement du capital des emprunts.

2/ LE BUDGET 2018 – FONCTIONNEMENT

Le Budget 2018 de fonctionnement est de 1.068.663,39 €. Il est constitué :

EN « DEPENSES » :

Des charges à caractères générales : 231.760 €

Des charges de personnel : 480.800 €

Des charges de gestion courante : 111.510 €

Des charges financières (intérêts emprunts) : 13.000 €

Des charges exceptionnelles : 185.927,26 (dont 179.927,26 € excédent d'assainissement)

Dépenses imprévues : 11.666,13 €

Virement à la section d'investissement : 34.000 €

EN « RECETTES » :

Des atténuations de charges, remboursement sur frais de personnel... : 41.000 €

Produits des services (régie cantine/garderie....) : 56.300 €

Impôts et taxes (Taxes habitation, foncier bâti et non-bâti...) : 444.794 €

Dotations, subventions, (dotations d'Etat : DGF...) : 167.828 €

Autres produits (revenus des immeubles, redevances versées par concessionnaires) : 22.700 €

Produits financiers, autres : 5.900 €

Opération d'ordre (travaux en régies) : 6.000 €

Excédent de fonctionnement 2017 reporté : 324.141,39 €

A NOTER :

Taux d'imposition :

Le Conseil a décidé de ne pas augmenter les impôts pour cette année 2018. Le produit correspondant aux 3 taxes locales : habitation, foncier bâti, non-bâti, est de 345.476 € au total. Les taux votés en 2018 sont respectivement de 11,20 %, 14,96 % et de 69,92 % contre 24,47 %, 21,00 % et 49,46 % de moyenne sur le plan national.

Endettement :

La Commune a 8 emprunts en cours qui s'échelonnent jusqu'en 2042. La dette à l'origine était de 750.108,60 € et représente en capital dû au 01/01/2018 : 477.433,98 €.

II – ASSAINISSEMENT

Le transfert de la compétence « eau potable » et « assainissement » de la Commune à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH) à partir du 1^{er} janvier 2018 implique la suppression du budget d'assainissement. Il est nécessaire toutefois de valider le bilan comptable de l'année 2017. Celui-ci fait apparaître en résultats de clôture, un excédent en investissement de 208.426,11 € et un excédent de fonctionnement de 179.927,26 €. L'année 2017, fut une année de transition. Aussi, et afin d'assurer le transfert de compétence à la CCVH aucun chantier n'a été réalisé l'an dernier.

III- CCAS

Le budget 2018 du CCAS est de 5.000 €. Comme les années précédentes, il couvre essentiellement les dépenses liées à l'organisation du repas des « Aînés » (4.000 €) et les différents « secours sociaux » (1.000 €). Dans les recettes, figurent principalement l'excédent 2017 reporté de 2.104,73 €, ainsi que la subvention de 2.800 € versée par la Commune, qui permettent d'équilibrer le budget.

St Paul et Valmalle, le 28 mars 2018

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

